

Conseil des ministres du 14 février 2014

ECHANGE D'INFORMATIONS FINANCIÈRES ENTRE LA BELGIQUE ET LES ETATS-UNIS

Sur proposition du ministre des Finances Koen Geens, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi visant à assurer un échange automatique d'informations financières entre la Belgique et les Etats-Unis.

L'avant-projet loi vise à permettre à l'administration fiscale belge d'obtenir de la part des banques belges les informations qu'elle doit fournir à l'administration fiscale américaine dans le cadre de l'accord qui est en passe d'être signé entre les deux pays, en vue de mettre en œuvre un échange automatique d'informations financières.

Cet accord s'inscrit dans les récents développements internationaux en matière d'échange automatique d'informations financières. À cet égard, la législation FATCA en vigueur aux Etats-Unis d'Amérique a constitué un point de départ.

Dans le cadre de cet accord, la Belgique et les Etats-Unis échangeront mutuellement des informations financières vraisemblablement pertinentes pour l'établissement, la perception et le recouvrement des impôts couverts par l'accord FATCA.